

INSCRIPTION DANS LA SECTION GYMNASTIQUE

Il vous reste à valider l'inscription, en téléchargeant/ imprimant la 2e fiche, dite fiche signature.

En la datant, la signant et en y joignant

- le Certificat Médical +
- la Totalité de la cotisation

Envoyer le tout au secrétariat, par courrier, à l'adresse suivante (**courrier simple**):

ESPERANCE
9/11 rue Pierre Dulac
94120 Fontenay sous bois

Il est prudent d'indiquer, au dos de l'enveloppe, votre adresse /en cas de problème au niveau postal.

Quelques remarques :

- Libeller les chèques à l'ordre de "l'Espérance".
- Les dater tous, au jour où vous les faites.
- **Le Certificat Médical ou attestation de Santé est obligatoire** (doct à télécharger ci-dessous)
 - Si vous n'avez pas le CM (certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline choisie, vous pourrez le donner au 1er cours.
 - Je vous rappelle qu'il est **obligatoire** et important en cas d'accident.
- **Vous êtes nouveau dans le club (1ère inscription) vous avez droit à 1 COURS D'ESSAI, une fois le dossier déposé ,** et, à effectuer au maximum dans la première semaine de cours.

Au-delà de ce délai, Aucun Remboursement quel qu'en soit le motif. Inutile de joindre le secrétariat. Merci

- Les sections pré compétitives et compétitives sont réservées aux gymnastes choisis par les entraîneurs en fonction de leurs acquis.
- Le RÈGLEMENT INTERIEUR de la section Gym est à consulter (doct à télécharger ci-dessous)

Avantages pour le paiement des cotisations :

- **A partir du 3e cotisant par famille le club vous déduit 40€**
- Nous acceptons les :
 - **Pass Solidaires de la ville** (doct à télécharger ci-dessous) Attention il faut inscrire le nom/prénom de l'adhérent. SVP, ne pas détacher les coupons du carnet quand vous le donnez entier.
 - **Coupons ANCV Sport et ANCV Vacances**
 - **Les Pass Sports**

Le fractionnement du paiement par chèque peut se faire sur plusieurs mois mais en donnant **tous** les chèques à l'inscription (tous datés au jour où vous les ferez) :

Les chèques, seront mis à l'encaissement automatiquement et successivement :

Début oct. puis début nov etc. ...sinon, vous pouvez indiquer les mois d'encaissement de votre choix au dos de chaque chèque.

Dans tous les cas, ils seront **toujours encaissés en début de mois** (vous n'avez pas le choix des dates d'encaissement). Le 1er encaissement se fera début octobre.

Le paiement **en espèces** est possible mais devra se faire dans sa totalité, et à l'inscription.

